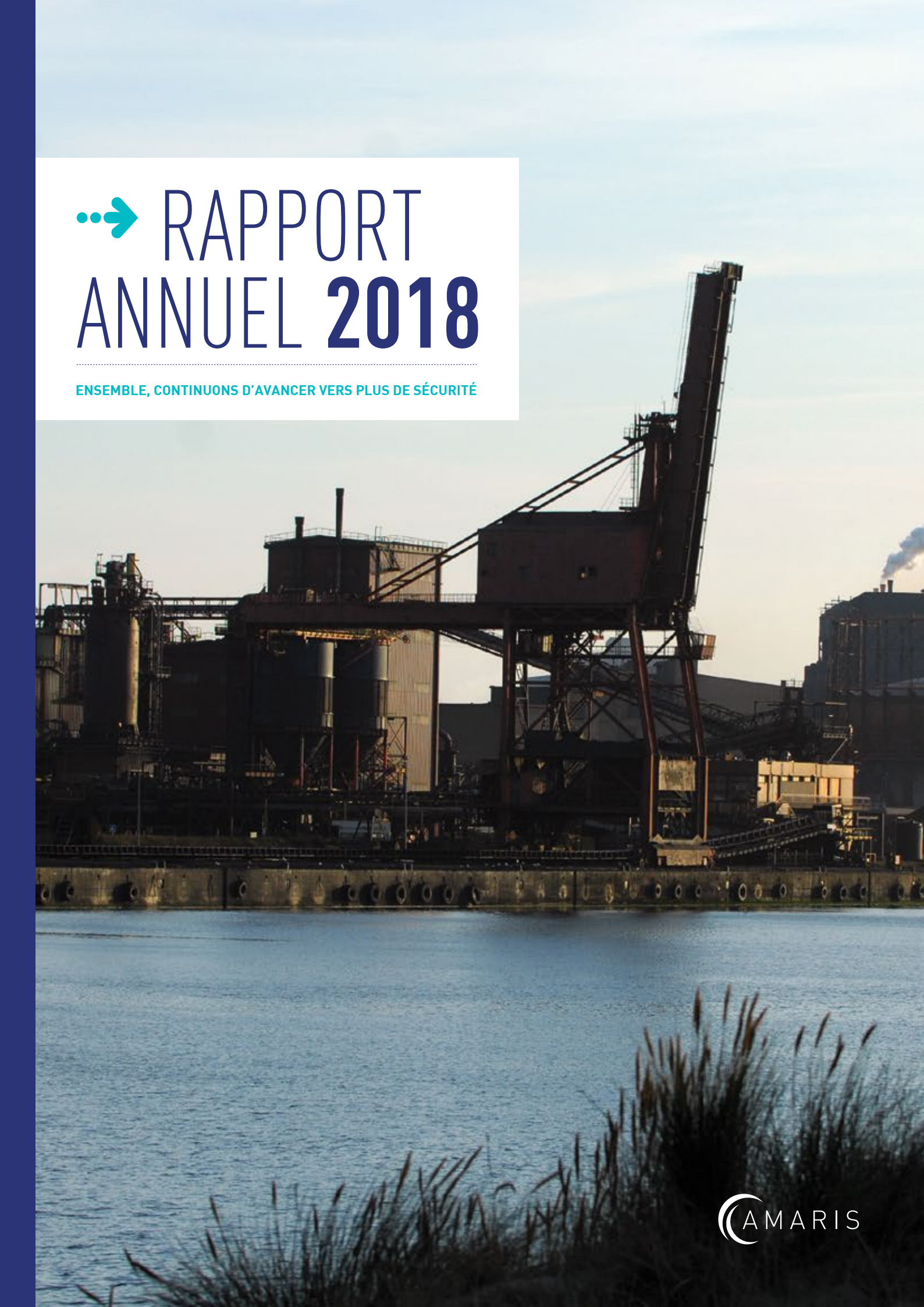




→ RAPPORT ANNUEL 2018

ENSEMBLE, CONTINUONS D'AVANCER VERS PLUS DE SÉCURITÉ



SOMMAIRE

05

Édito

07

Les instances
D'AMARIS

08

2018 AMARIS
La prévention
est le sens
de notre action

12

2018 MOMENTS CLÉS
Visites de terrain

16

ZOOM
Le traitement des équipements publics

20

COLLABORATIONS

22

PUBLICATIONS

24

Rejoignez-nous !

ÉDITO

→ Maintenir la dynamique



« La phase actuelle est plus « discrète » et moins politique. Pourtant, maintenir la dynamique est la condition *sine qua non* pour assurer la mise en œuvre effective des règlements »

Pour la mise en œuvre des PPRT, nous entamons une période délicate : aux niveaux local et national, ils ne sont plus un sujet d'actualité de premier plan. La phase actuelle est plus « discrète » et moins politique. Pourtant, maintenir la dynamique est la condition *sine qua non* pour assurer la mise en œuvre effective des règlements. Si de nombreux points de blocage ont été levés depuis le vote de la loi Risques en 2003, tous ne sont pas résolus.

Il est par exemple impensable qu'une solution ne soit pas trouvée rapidement pour assurer l'avance du crédit d'impôt. Après tant d'efforts pour réunir les conditions financières et techniques permettant la réalisation des travaux chez les riverains, l'absence d'avance des aides de l'État peut être un ultime frein qui doit être levé. Il est, par ailleurs, nécessaire que les acteurs économiques bénéficient d'un minimum d'accompagnement. Peut-on se satisfaire de les informer sur l'existence des risques ! Les collectivités qui mettent en œuvre des expropriations et des délaissements concernant les entreprises rencontrent de vraies difficultés relatives à leur relocalisation, et à la perte de dynamique économique de leur territoire. Pourtant la solution des mesures alternatives n'a encore jamais été mise en œuvre depuis 2015.

En 2019, tout comme l'année dernière, notre programme de travail sera donc axé sur le règlement de ces situations. En 2018, nous avons concentré nos efforts sur le traitement des équipements publics. 2019 nous permettra de mettre l'accent sur le rôle des collectivités locales dans l'accompagnement des acteurs économiques. **Alors que nombre d'entre elles sont encore isolées dans la recherche de solutions locales, cette démarche de partage d'expériences est d'évidence un point de passage obligé pour entretenir une dynamique nationale.**

Yves Blein,
président d'AMARIS,
député du Rhône



→ Les instances D'AMARIS

→ BUREAU ET CONSEIL D'ADMINISTRATION

YVES BLEIN PRÉSIDENT - DÉPUTÉ DU RHÔNE ET CONSEILLER MUNICIPAL DE FEYZIN

GÉRARD PERROTIN SECRÉTAIRE - ADJOINT AU MAIRE DE SALAISE-SUR-SANNE

THIERRY COZIC TRÉSORIER - MAIRE D'ARNAGE

VICE-PRÉSIDENTS :

YVES GUÉGADEN 1^{ER} ADJOINT AU MAIRE DE PORT-JÉRÔME-SUR-SEINE ET CONSEILLER COMMUNAUTAIRE CAUX-SEINE AGGLO

BERNARD LE RISBÉ CONSEILLER MUNICIPAL DE JARRIE

FRANÇOISE ROSSIGNOL MAIRE DE DAINVILLE

SAM TOSCANO 1^{ER} ADJOINT AU MAIRE DE PONT-DE-CLAIX

MEMBRES DU BUREAU :

ALBAN BRUNEAU MAIRE DE GONFREVILLE-L'ORCHER ET VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMÉRATION HAVRAISE (CODAH)

FABIENNE CASTEL CONSEILLÈRE COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE ET MAIRE-DÉLÉGUÉE DE MARDYCK

DIDIER MOYON MAIRE DE VERN-SUR-SEICHE

JEAN-PIERRE TURON MAIRE DE BASSENS

AUTRES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

JEAN-PIERRE DUBREUIL VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

MICHEL GOURTAY VICE-PRÉSIDENT DE BREST MÉTROPOLE

CYRILLE MOREAU VICE-PRÉSIDENT DE MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE

2018 AMARIS

→ La prévention
est le sens
de notre action

REPRÉSENTER ET DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES COLLECTIVITÉS

Faire entendre la parole des collectivités et apporter leur contribution au débat public

AMARIS est l'interlocutrice de référence des collectivités auprès du ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES), des fédérations d'industriels, de la presse, etc. Elle offre aux collectivités locales une tribune pour faire part de leurs difficultés et propositions. Au titre de l'association des maires de France, elle les représente dans différentes instances nationales et groupes de travail. En 2018, elle a fait entendre la voix des collectivités dans les colloques, séminaires, etc. organisés sur les risques technologiques majeurs.

ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DES PPRT

Être la plus réactive possible pour répondre à vos questions

La mise en œuvre des PPRT repose tout particulièrement sur les intercommunalités et les communes. Les procédures de mesures foncières et les dispositifs d'accompagnement des travaux sont les mesures phares souvent évoquées car elles sont très impactantes pour les territoires et complexes à réaliser. Pour ce faire, les collectivités peuvent s'appuyer sur un accompagnement des services de l'État, des outils et des experts. Des points de blocage restent encore à lever, mais le cadre général est posé. Ce n'est pas le cas pour le traitement des biens des acteurs économiques et des équipements publics, sur la signalétique à apposer dans les périmètres ou sur l'instruction des demandes d'urbanisme. Quotidiennement, les collectivités nous interpellent sur leurs difficultés.

AMARIS se donne pour mission d'être à l'écoute des problèmes relayés par ses adhérents et d'être la plus réactive possible pour y répondre. Elle effectue un travail d'expertise permettant de délivrer des conseils personnalisés aux élus et à leurs services. Pour ce faire, plusieurs moyens sont déployés :

- des réponses en direct en s'appuyant sur l'expertise de son équipe et la mobilisation de son réseau ;
- des rencontres régulières avec les services de la DGPR afin d'identifier les évolutions à envisager ;

→ une mobilisation de ses partenaires tels que le CEREMA, l'INERIS et la Banque des territoires ;

→ l'animation d'un réseau qui permet d'identifier les besoins de nos adhérents, de capitaliser sur l'expertise des collectivités et les bonnes pratiques. Dans ce cadre, en 2018, AMARIS a animé 3 groupes de travail : un GT généraliste, un GT dédié au traitement des équipements publics en périmètre PPRT, un GT dédié au rôle des collectivités dans l'accompagnement des entreprises impactées. Elle participe également à un groupe de travail piloté par la Banque des territoires et destiné à identifier des pistes pour l'avance du crédit d'impôt ;

→ la mise en place de projets pour construire des réponses et des outils sur les points de blocage rencontrés par les collectivités.

ÉCLAIRER L'ACTION PAR LES RETOURS D'EXPÉRIENCES

Identifier et capitaliser sur des exemples concrets ; quand ils n'existent pas, créer des cas d'écoles

LE TRAITEMENT DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Ce projet d'envergure a commencé à porter ses fruits en 2018. En l'absence de cas concrets sur lesquels s'appuyer, AMARIS a confié une mission au CEREMA afin d'étudier 8 équipements publics situés dans les périmètres PPRT et de proposer une méthodologie à partir de ces exemples.

LES CAS D'ÉTUDE

- Équipement sportif : gymnase de Salaise-sur-Sanne
- Équipements scolaires : collège de Saint-Fons, groupe scolaire de Salaise-sur-Sanne
- Équipements techniques : déchetterie de Rouen Métropole, station d'épuration de Saint-Fons
- Bâtiment administratif recevant du public : mairie de Feyzin
- Équipement culturel : maison du peuple de Pierre-Bénite
- Aire de gens du voyage de Rouen Métropole

Une première restitution a été organisée en novembre 2018 au cours de laquelle les problématiques juridiques et financières ont été également abordées.

COLLECTIVITÉS, PPRT ET ENTREPRISES

La Métropole de Lyon et AMARIS se sont associées pour conduire un travail de benchmark territorial sur la mise en œuvre des PPRT impactant des acteurs économiques. Cette initiative vise à identifier et présenter des retours d'expériences sur le rôle des collectivités dans l'accompagnement des entreprises.

LES OBJECTIFS :

- Approfondir les connaissances par des visites de terrain et la découverte d'expériences concrètes ;
- Valoriser l'expertise développée par les acteurs locaux ;
- Capitaliser sur des pratiques et retours d'expériences ;
- Proposer une boîte à outils de leviers mobilisables par les collectivités pour accompagner plus efficacement les acteurs économiques.

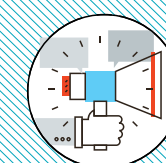
Plusieurs acteurs et territoires se sont associés à ce projet, tout particulièrement Brest Métropole, Caux-Seine Agglo, Gonfreville-l'Orcher, Salaise-sur-Sanne, Synerzip-LH, France chimie.

Depuis le lancement du projet en 2017, ont été analysées les expériences menées sur les territoires suivants :

- Port-Jérôme
- Dunkerque
- Le Havre
- Montoir-de-Bretagne
- Vallée de la Chimie

Les échanges et réflexions produits dans le cadre de cette démarche font l'objet d'un accueil positif durant les visites de terrain (ZIP du Havre et Vallée de la Chimie) et lors des rendez-vous personnalisés.

COLLECTIVITÉS, PPRT ET ENTREPRISES



2018 MOMENTS CLÉS

→ Visites de terrain



Ces opérations sont organisées, en partenariat avec la Métropole de Lyon, dans le cadre de la démarche nationale « PPRT, collectivités et entreprises », autour de visites des territoires et de temps d'échanges entre les acteurs locaux et une délégation conduite par AMARIS. Elles sont consacrées à la thématique des PPRT impactant des activités économiques.

9-10 JANVIER

ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DU HAVRE

ACTEURS LOCAUX RENCONTRÉS : CCI Seine-Estuaire, CODAH, Gonfreville-l'Orcher, GPMH, services de l'État, SYNERZIP-LH

DÉLÉGATION : des représentants des métropoles de Lyon, Brest et Rouen, Caux-Seine Agglo et des communes de Dainville, Salaise-sur-Sanne et Port-Jérôme-sur-Seine

OBJECTIFS :

- Découvrir le fonctionnement de la gouvernance de la sécurité
- Comprendre le rôle des différents acteurs
- Approfondir la mise en place des plans de mise à l'abri (PMA) : leur articulation avec les dispositifs de gestion de crise, les actions menées en matière d'information, de formation et de sensibilisation, leur pérennité dans le temps, etc.

LES TEMPS FORTS DE CES 2 JOURNÉES

- Un entretien exclusif avec madame Aubert, sous-préfète.
- Une visite de terrain animée par le directeur de la zone industrialo-portuaire du grand port maritime du Havre (GPMH).
- Une soirée rencontre au cours de laquelle une vingtaine de participants ont échangé à bâtons rompus sur la gestion de crise, le développement nécessaire d'une culture de sécurité, au-delà même des limites du PPRT, l'articulation PPRT-PPI-PCS, notamment pour que les communes soient considérées comme des acteurs à part entière en matière de gestion de crise.
- Une réunion de travail où une quarantaine de participants dont 18 acteurs locaux de Seine-Maritime ont échangé sur les dispositifs d'animation, d'information et d'accompagnement des acteurs économiques, sur la difficulté de construire des bases de données pour recenser les entreprises et leur diffuser une information adaptée et sur la logique de poupées russes des différents plans d'organisation interne pour assurer la mise à l'abri.

4-5 OCTOBRE

VALLÉE DE LA CHIMIE (MÉTROPOLE DE LYON)

ACTEURS LOCAUX : Métropole de Lyon et les communes du territoire (Saint-Fons, Pierre-Bénite, Feyzin, Oullins), services de l'État, industriels de la Vallée de la Chimie et leurs représentants, Banque des territoires, CCI

PARTICIPANTS : AMARIS a réuni une délégation composée de la DGPR, des collectivités (Brest Métropole, agglomération du centre Martinique, Lacq-Orthez, Dainville, métropole de Grenoble, etc.), des associations d'entreprises (AG2PDK, AEPJR, APIM, Synerzip-LH), des industriels et leurs représentants (France Chimie), etc.

Au cours de différents temps, plus d'une centaine de participants ont pris part à cette opération.

OBJECTIFS :

- Analyser la dynamique à l'œuvre sur les plates-formes
- Engager une réflexion sur les liens entre les entreprises d'un territoire, entre les entreprises et le territoire.

LES TEMPS FORTS DE CES 2 JOURNÉES

→ La réunion d'échanges au cours de laquelle 5 cas concrets d'accompagnements et de mesures ont été présentés : Dunkerque, Montoir-de-Bretagne, Le Havre, Port-Jérôme, Vallée de la Chimie. Le directeur de la DGPR a conclu ces échanges en soulignant la nécessité de poursuivre ce travail de capitalisation sur les retours d'expériences.

→ Le dîner thématique convivial organisé autour de brèves prises de paroles dont l'impact des PPRT sur les zones d'activités ou industrielles par Brest Métropole et la Métropole de Lyon, sur le rôle des entreprises dans le maintien d'une dynamique économique en zone PPRT par les entreprises Sedibex et Total, sur le rôle des acteurs publics par la mission Vallée de la Chimie et le préfet.

→ La visite de terrain animée par la mission Vallée de la Chimie.



zoom → Démarche



TRAITEMENT DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS DANS LES PÉRIMÈTRES PPRT

AMARIS a joué son rôle d'alerte, sur les difficultés des collectivités, pendant plusieurs années, avant de lancer ce projet qui s'adosse sur des cas d'études, sur ses adhérents volontaires (La Rochelle, Métropole de Lyon, Rouen Métropole, Salaise-sur-Sanne) et sur des partenaires clés (CEREMA, Banque des territoires) avec pour objectif de proposer une démarche graduée pour assurer la sécurité des personnes.

NOTRE ASSOCIATION A MISSIONNÉ :

- ▶ le CEREMA pour travailler sur 8 cas concrets et proposer un outil d'aide à la décision. La sélection des 8 équipements à étudier prend en compte la diversité des situations : types d'usages, compétence communale ou intercommunale, les effets auxquels ils sont exposés, etc.
- ▶ le cabinet Benabdessadok pour proposer des recommandations juridiques ;
- ▶ un travail a été engagé avec la Banque des territoires pour identifier des pistes de financement des mesures.

LA PROBLÉMATIQUE - Dans les périmètres PPRT, les équipements publics sont nombreux et leurs fonctions sont très variées : stades, piscines, salles des fêtes, crèches, bâtiments techniques, déchetteries, stations d'épuration, etc. Ils cumulent des caractéristiques qui ne facilitent pas leur traitement dans le cadre des PPRT. En effet, ils accueillent de nombreux usagers et notamment des populations vulnérables. La nature des activités est très diverse. Ces équipements sont généralement étroitement reliés à la vie municipale et à leur quartier d'implantation. Enfin, ils sont souvent difficiles à déplacer pour des raisons foncières et financières. Des problèmes se posent non seulement dans les zones PPRT de mesures foncières mais aussi dans les zones de prescriptions de travaux.

Depuis octobre 2015, la loi impose de mettre en œuvre des mesures pour protéger les salariés et les visiteurs, mais elle laisse le choix des actions à entreprendre. Il n'existe ni cadre méthodologique, ni financement. Sur le terrain, les questions sont donc nombreuses et l'absence de financement des mesures est problématique.



LES PREMIERS ENSEIGNEMENTS

En novembre 2018, une première restitution a été organisée sur les cas d'études de la région Auvergne-Rhône-Alpes afin de présenter les premiers enseignements techniques, juridiques et financiers du projet.

ENSEIGNEMENTS JURIDIQUES : LA NÉCESSITÉ DE PASSER À L'ACTION

Lorsqu'il n'est pas possible, notamment pour des contraintes budgétaires, de réaliser des travaux de renforcement du bâti, il est important de pouvoir justifier qu'une réflexion, des diagnostics et des démarches ont été amorcés. L'élaboration de plans opérationnels sur les équipements concernés est à ce titre une première étape à mettre en œuvre.

PRÉCONISATIONS TECHNIQUES : 4 ÉTAPES INCONTOURNABLES

Quel que soit le type d'équipement public et de risques, la méthodologie proposée s'articule autour de 4 étapes incontournables :

- ▶ connaître et analyser les usages de l'équipement ;
- ▶ élaborer un plan opérationnel ;
- ▶ identifier les travaux prioritaires ;
- ▶ planifier les autres travaux à réaliser.

PISTES FINANCIÈRES : DES DISPOSITIFS COMPLÉMENTAIRES

La Banque des territoires propose différents dispositifs financiers qui peuvent être mobilisés par les collectivités :

- ▶ En termes d'ingénierie, la Banque des territoires déploie, par l'intermédiaire de son réseau de directions régionales, une offre pour accompagner les collectivités dans l'élaboration de schémas directeurs du patrimoine immobilier, qui peut s'articuler avec la prise en compte du PPRT.

- ▶ En termes d'investissements, la Banque des territoires met en place une offre de prêts à taux avantageux et de longue durée pour permettre aux collectivités de réaliser des travaux.

Par ailleurs, différentes subventions nationales ou régionales peuvent être mobilisées pour financer les travaux PPRT, ou la mise aux normes réglementaires de l'équipement : des aides régionales à la réhabilitation thermique et énergétique, le Contrat de Plan État région, la Dotation de soutien à l'investissement local.

LA POURSUITE EN 2019

AMARIS publiera un guide à destination des collectivités afin de rendre compte de tous ces outils. Mais au-delà de la publication de ce support, **nous retenons que le travail effectué sur les 8 cas concrets a permis de mobiliser durablement les acteurs locaux.** Ce projet a généré des dynamiques locales. Ainsi, la métropole de Rouen missionne le CEREMA pour appliquer la méthode élaborée sur un parc plus large. Avec le soutien de la métropole de Lyon et de l'État, les communes de la Vallée de la Chimie se mobilisent. Dans le cadre de la future dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), le préfet a choisi d'orienter sur les travaux de mise en conformité PPRT. C'est une piste de financement intéressante. A Salaise-sur-Sanne, la commune avance sur la mise aux normes des locaux de confinement.

COLLABORATIONS

Nos partenaires sont essentiels à la vie de notre association. Ils permettent aux adhérents de bénéficier de l'expertise de toutes les parties prenantes des politiques de la prévention des risques. Avec eux, nous faisons vivre des projets d'envergure.

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

> Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES)

> Banque des territoires

En 2018, AMARIS a bénéficié d'une subvention du MTES dans le cadre d'une convention avec la Direction générale de la prévention des risques (DGPR) et d'une subvention de la Banque des territoires.



PARTENAIRES DE TRAVAIL

L'Inéris et le CEREMA fournissent un appui indispensable aux collectivités en leur donnant accès à une compétence technique.

> Avec l'Inéris, AMARIS poursuit cette coopération tout particulièrement sur les mesures alternatives, l'évaluation des plans de mise à l'abri et le traitement des petits commerces.

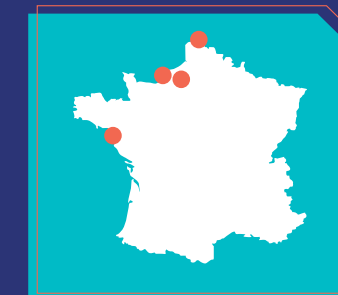
> Le CEREMA travaille sur les équipements publics et participe quasi systématiquement aux groupes de travail organisés par AMARIS. AMARIS intervient également lors des séminaires et journées techniques du CEREMA sur la résilience, la réduction de la vulnérabilité, etc.

> AMARIS rencontre régulièrement les représentants de France Chimie et de l'UFIP.

> SOCOTEC assure une mission d'appui au projet « PPRT, collectivités et entreprises ».

> Nous collaborons très régulièrement avec le cabinet LPA-CGR, tout particulièrement en ce qui concerne le traitement des plates-formes industrielles.

> Le cabinet Benabdessadok réalise des missions pour notre association afin de fournir des recommandations juridiques sur la responsabilité des collectivités et des élus.



← AEPJR,
AG2PDK,
APIM,
SYNERZIP-LH

En 2018, nous avons renforcé nos échanges avec les associations qui portent la gouvernance de la sécurité sur les zones industrielles de Port Jérôme, Dunkerque, du Havre et de Montoir-de-Bretagne :

> Association des entreprises de Port-Jérôme et sa région (AEPJR)

> Association pour la gouvernance de la plate-forme portuaire de Dunkerque (AG2PDK)

> Association de la plate-forme industrielle de Montoir-de-Bretagne (APIM)

> SYNERZIP-LH.

Ces associations sont devenues des acteurs incontournables de la mise en œuvre des PPRT. Dans la mesure où elles disposent de moyens et peuvent s'appuyer sur l'expertise des sites Seveso seuil haut, les actions qu'elles pilotent sont autant d'exemples à suivre. Si toutes ne sont pas reproductibles, notamment sur des PPRT de moindre envergure, elles constituent cependant des pistes à explorer.

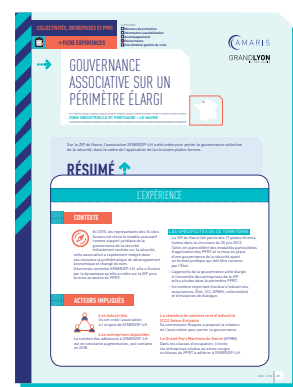
PUBLICATIONS 2018

LETTRES D'INFORMATION



Chaque trimestre, notre association envoie à plus de 2 500 destinataires sa lettre d'information électronique. Elle y présente ainsi régulièrement ses positions, l'activité de veille qu'elle effectue et propose d'approfondir des points particuliers.

FICHES EXPÉRIENCES



Les initiatives visant à informer et accompagner les acteurs économiques en zones de risques sont encore rares. C'est pourquoi AMARIS a mis en place une collection *fiches expériences* afin de valoriser celles qui sont mises en œuvre sur le terrain.

Les *Fiches expériences* sont publiées, dans le cadre de la démarche « Collectivités, PPRT et entreprises ». Elles sont classées en 5 catégories : Mesures de protection / Information-sensibilisation / Accompagnement / Gouvernance / Coordination de la gestion de crise.

RESTITUTION

« LA GOUVERNANCE DES PLATES-FORMES : UN OUTIL POUR LA GESTION DES RISQUES, DE LA SÉCURITÉ ET DE LA MISE EN PROTECTION DES ACTEURS ÉCONOMIQUES »



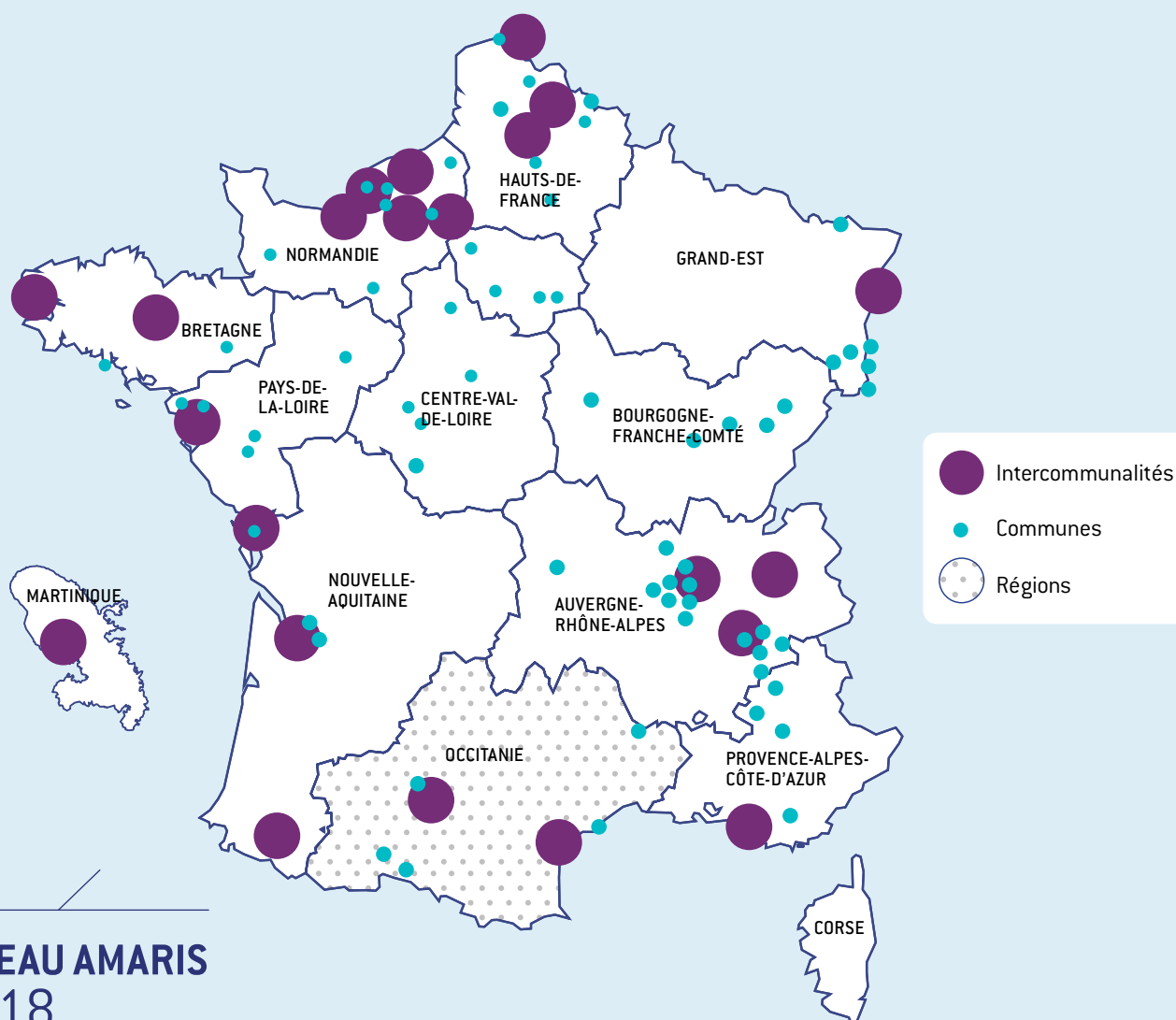
Comment accompagner les acteurs économiques concernés par les PPRT ? Comment conjuguer enjeux de sécurité et dynamique économique ? Les collectivités s'interrogent sur leur rôle dans l'accompagnement des acteurs économiques et sur l'attractivité de leur territoire. La dynamique à l'œuvre sur la plupart des plates-formes industrielles apparaît comme étant une ressource essentielle. Au Havre ou à Montoir-de-Bretagne, Dunkerque, Roussillon, la gouvernance de la sécurité a fait émerger des pistes de travail en matière d'information, de formation, de mesures de protection. Cette gouvernance constitue également une base pour aller plus loin, créer des synergies entre les acteurs et renforcer l'attractivité des territoires.

Le 4 octobre 2018, se tenait à la Métropole de Lyon un après-midi d'échanges autour de l'accompagnement des entreprises impactées par les PPRT. En présence de collectivités, de la DGPR et des services déconcentrés de l'État, d'industriels et d'associations d'entreprises, les différents intervenants ont analysé la dynamique à l'œuvre sur les plates-formes à partir de cas concrets.

POUR FAIRE ENTENDRE VOTRE VOIX,

Rejoignez-nous !

AMARIS est là pour soutenir et accompagner les collectivités dans tous les domaines de la prévention des risques technologiques majeurs. En adhérant à notre association, elles bénéficient de notre expertise et de l'expérience de tous nos membres. Elles s'assurent également d'une écoute accrue de la part de leurs partenaires.



LE RÉSEAU AMARIS
en 2018

5,5 MILLIONS
D'HABITANTS REPRÉSENTÉS

PLUS DE
200 COMMUNES



22, rue Joubert
75009 Paris
contact@amaris-villes.org
T. 01 40 41 42 12

www.amaris-villes.org